

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**5 - OBJET : ACQUISITION PARTIE DE PARCELLE DOMAINE PRIVE
LOTISSEMENT LES ROUMIEUX**

Monsieur et Madame THEROND Gérard ont fait connaître leur souhait de céder à la Commune de Saint-Alban une partie de parcelle cadastrée section AA numéro 100 située lotissement les Roumieux à Saint-Alban.

En effet, cette partie de parcelle est en continuité du chemin de jonction entre la rue du Calvaire et le lotissement les Roumieux.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de parcelle cadastrée section AA numéro 100 propriété de Monsieur et Madame THEROND pour 1 € symbolique ;
- PROPOSE de l'intégrer au projet de régularisation des voies communales ;
- DECIDE de confier la rédaction de l'acte administratif au Cabinet FAGGE et associés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
(Lozère)